



## LISTE DE VÉRIFICATION D'ASSURANCE DE LA QUALITÉ DU RENOUELEMENT

Les éléments de cette liste de vérification indiquent les lacunes notées par l'ARLA au cours du traitement de la demande de renouvellement qui doivent être clarifiées. La vérification de ces lacunes par les demandeurs avant l'envoi de la demande de renouvellement en réduira le nombre dans l'exigence de clarification et aidera à accélérer le renouvellement du produit.

### Sur le formulaire Demande de renouvellement d'homologation, est-ce que :

- vous avez indiqué si le produit était sur le marché ou non?
- vous vous êtes assuré que les renseignements liés à l'adresse sont récents et complets? Si des modifications ont été effectuées et que l'ARLA n'a pas été avisée, veuillez vous assurer que vous avez inclus une lettre d'avis. (Veuillez consulter la directive d'homologation DIR2001-04).
- vous avez indiqué le type et la taille du contenant qui est présentement homologué?

### En ce qui concerne les étiquettes, est-ce que :

- vous avez inclus une copie électronique du plus récent texte bilingue approuvé de l'étiquette en anglais et en français (en deux fichiers différents) en format PDF (format de document portable) normal, ainsi que deux (2) copies papier de l'étiquette du marché si le produit est mis sur le marché?

### En ce qui concerne les frais de renouvellement, est-ce que :

- vous avez inclus un Formulaire des frais des demandes et joint le montant approprié (154 \$ CAN par produit)?

### Dans le Formulaire de déclaration des spécifications du produit (FDSP) est-ce que :

- vous vous êtes assuré dans le FDSP, pour une matière active de qualité technique (MAQT), que le nom et l'adresse à la case H correspond à l'adresse de l'usine de fabrication (c'est-à-dire l'endroit physique où la matière active est produite). Pour les concentrés de fabrication (CF) et les préparations commerciales (PC), est-ce que vous vous êtes assuré que le nom et l'adresse à la case H correspond à l'usine de formulation (c'est-à-dire l'endroit physique où le CF ou la PC est formulé)?
- vous avez vérifié le pourcentage de la pureté, le numéro d'homologation et vous avez indiqué si la garantie est minimum ou nominale pour les composants actifs (p. ex., matière active de qualité technique, concentré de fabrication) qui sont présentement utilisés dans la formulation de ce produit?
- vous avez vérifié la description des produits de formulation qui sont présentement utilisés dans ce produit, y compris les numéros CAS et de liste? Lorsque les préparations sont utilisées dans la formulation, indiquez le mot préparation au lieu du numéro CAS. (Case 7)
- vous avez vérifié si le pourcentage en poids est exact pour chaque composant du produit et si le total de tous les composants est de 100 %? (Case 9)
- vous avez indiqué les limites certifiées et vérifié si le calcul des limites est exact? (Case 11,13) (Veuillez consulter la directive d'homologation DIR98-03.)
- vous avez vérifié si la garantie a été exprimée correctement? (Case 14)

### Pour le renouvellement des matières actives de qualité technique, est-ce que :

- vous vous êtes assuré que le formulaire Renseignements sur l'usine de fabrication de la matière active de qualité technique (MAQT) - Renouvellement a été rempli?

### Est-ce que vous avez :

- informé les titulaires d'homologation des produits sous étiquette privée associés à vos produits initiaux que vous avez renouvelé ou abandonné leur homologation affiliée?
- conservé une copie des formulaires Demande de renouvellement d'homologation pour vos dossiers et envoyé la copie originale à l'adresse ci-dessous?

**Santé Canada**  
**Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire**  
**RENOUELEMENT 2006**  
**2720, promenade Riverside**  
**Ottawa (Ontario) K1A 0K9**  
**CANADA**

**Merci de votre collaboration!**